LOGO MUSEES ET CENTRALE

RÈGLEMENT DES VISITEUSES ET VISITEURS

Bienvenue à la Centrale for contemporary art ainsi qu'aux musées de la Ville de Bruxelles (Musée de la Ville de Bruxelles-Maison du Roi, GardeRobe MannekenPis, Musée Mode & Dentelle, Musée des Égouts).
Nous nous engageons à ce que toute personne se sente parfaitement accueillie.
Pour rendre votre visite plus agréable et garantir la sécurité des biens et des personnes, nous vous invitons à suivre les consignes de ce règlement. Ainsi, nous pourrons assurer ensemble la préservation de nos lieux de culture et d'éducation.

RESPECT
Il est attendu que le public se conduise de façon appropriée en respectant les œuvres, les lieux, les autres visiteuses et visiteurs, ainsi que le personnel. Ce dernier veille à faire régner la sérénité pour que le public profite pleinement de sa visite.

PRÉSERVATION DES OEUVRES
Il est interdit de toucher aux œuvres exposées, aux vitrines et socles ainsi qu'aux installations audio-visuelles et techniques, à l'exception des dispositifs interactifs.

ACCÈS
L'accès peut être refusé à toute personne sous influence manifeste d'alcool ou de drogue ou ayant un comportement agressif.
Les animaux, si petits soient-ils, ne sont pas admis, à l'exception des chiens-guides.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS
Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par une personne adulte pendant toute la durée de leur visite.
Les enfants et adolescent·es mineur·es en visite de groupe (écoles, mouvements de jeunesse, etc.) doivent être informé·es des règles de visite par les adultes qui les accompagnent. Ceux-ci doivent assurer la surveillance constante de leurs groupes pendant toute la durée de la visite.
On ne peut ni courir, ni crier, ni jouer dans les salles d'exposition.
Les dégâts occasionnés par l'absence de surveillance seront de l'entière responsabilité des adultes assurant l'accompagnement des enfants.

INTRODUCTION D'OBJETS DIVERS
Il est interdit d'entrer dans les salles d'exposition avec des sacs à main, cartables, sacs à dos, sacs à provisions, paquets, valises, autres sacs ou bagages d'un format supérieur à 40 x 30 x 12 cm, ainsi qu'avec des parapluies ou objets pointus. Il en va de même pour tout objet pouvant causer des dommages aux lieux, œuvres et installations artistiques.
Dans le cas où le lieu dispose d'un vestiaire ou d'une zone de dépôt ad hoc, ces objets devront obligatoirement y être laissés. Dans le cas contraire, les visiteurs et visiteuses seront invité·es à trouver un autre endroit où les déposer en dehors du lieu.
La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation des objets déposés.

Les sacs à dos d'un format inférieur à 40 x 30 x 12 cm peuvent être emmenés avec soi dans les salles d'exposition mais ils doivent alors obligatoirement être portés sur le ventre.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de faire inspecter les sacs, mallettes, serviettes, etc. des visiteuses et visiteurs, dans le respect de la loi en vigueur.
Les engins de déplacement (vélos, trottinettes, segways, etc.) sont interdits. Seuls les dispositifs utiles au déplacement des personnes qui en ont la nécessité, du type cannes ou béquilles, sont autorisés pour autant qu'ils soient utilisés avec prudence.

TÉLÉPHONES PORTABLES
Pour assurer le confort de visite, il est demandé aux visiteuses et visiteurs de mettre leur téléphone portable en mode silencieux dès l'entrée dans les salles d'exposition.
Dans les lieux proposant un audioguide accessible sur téléphone portable, celui-ci peut être utilisé lors de la visite en veillant toutefois à utiliser des écouteurs.

NOURRITURE - BOISSONS
Il est interdit de manger et/ou de boire dans les lieux.

FUMER
Il est interdit de fumer dans les lieux.

PHOTOS
La prise d'images sans flash est autorisée.
Toutefois, pour des raisons de conservation, la direction se réserve le droit, le cas échéant, de l'interdire.

CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT
Toute personne peut à tout moment prendre connaissance du règlement qui est affiché dans le lieu et présenté sur son site internet.

INFOS PRATIQUES
Pour les modalités pratiques concernant les accès, vestiaires, bagages…, nous vous invitons à consulter la section FAQ sur les sites internet respectifs de nos institutions.
° Musée de la Ville de Bruxelles-Maison du Roi : https://www.brusselscitymuseum.brussels/fr/faq-fr
° Musée Mode & Dentelle : https://www.fashionandlacemuseum.brussels/fr/faq
° GardeRobe MannekenPis : https://www.mannekenpis.brussels/fr/faq-fr
° Musée des Égouts : https://www.sewermuseum.brussels/faq-musee-des-egouts-la-reponse-a-toutes-vos-questions/
° Centrale for contemporary art : https://centrale.brussels

Merci encore pour votre compréhension et votre aide ! Bonne visite !

ACCESS-i ASBL
www.access-i.be

SCAN ME!
Queer™ Destinations
Committed

Ce règlement a été approuvé par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles et le Conseil communal.

2